



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de l'Isère
Direction des relations avec les collectivités
Bureau du droit des sols et de l'animation juridique

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT SUR L'INTERET GENERAL DU PROJET D'EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITES DU RONDEAU PORTE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LES BALCONS DU DAUPHINE » AINSI QUE SUR LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-CHEF

Il sera procédé du **jeudi 27 septembre 2018 au mardi 30 octobre 2018 (clôture de l'enquête à 17 heures)**, pendant 34 jours consécutifs, sur le territoire de la commune de Saint-Chef à une enquête publique portant sur l'intérêt général du projet d'extension de la zone d'activités du Rondeau ainsi que sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Chef.

Au terme de cette enquête le conseil municipal de Saint-Chef est l'autorité compétente pour décider de l'approbation de la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Chef.

Suite à l'approbation de la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Chef, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, maître d'ouvrage du projet, est l'autorité compétente pour prononcer la déclaration de projet.

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur de cette enquête, Monsieur Jean-Yves BOURGUIGNON.

Les pièces du dossier d'enquête comprenant notamment l'évaluation environnementale, l'information sur la consultation de l'autorité environnementale ainsi que le registre, seront déposés en mairie de Saint-Chef pendant toute la durée de l'enquête, afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr – onglet publications - rubrique enquêtes et consultations publiques) au plus tard à compter de la date d'ouverture d'enquête.

Le public pourra éventuellement consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, en mairie de Saint-Chef, siège de l'enquête à l'adresse suivante :

Mairie de Saint-Chef
A l'attention du commissaire enquêteur
Projet d'extension de la zone d'activités du Rondeau
1, place de la Mairie
38890 Saint-Chef

ou bien par courriel à l'adresse électronique suivante : enquetepubliquesprondeau@balconsdudauphine.fr

Les observations et propositions du public envoyées par courriel seront accessibles sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr – onglet publications - rubrique enquêtes et consultations publiques)

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Chef les jours suivants :

- le jeudi 27 septembre 2018 de 14 h à 17 h
- le mardi 2 octobre 2018 de 9 h à 12 h
- le mercredi 17 octobre 2018 de 14 h à 17 h
- le mardi 30 octobre 2018 de 14 h à 17 h

Pour information, les jours et heures connus d'ouverture au public sont :

- mardi, vendredi, samedi matin : 8h-12h.
- mardi et jeudi après-midi : 13h30-18h30
- mercredi et vendredi : après-midi : 13h30-17h

L'autorité responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est :

Andresa Faustino / Responsable - service développement économique
Communauté de communes des Balcons du Dauphiné / Site de Saint-Chef
3553 route de Chamont - 38 890 Saint-Chef
ligne directe : 04 74 90 39 12 / Standard : 04 74 90 39 10

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Les pièces du dossier pourront également être consultées sur un poste informatique accessible gratuitement au siège de la communauté de communes, 3553 route de Chamont , Boîte n°1, 38890 Saint-Chef, aux jours et heures habituels d'ouverture : .lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra son rapport et ses conclusions motivées au Préfet de l'Isère, dans un délai de trente jours maximum à compter de la date de clôture de l'enquête. Il transmettra également une copie de son rapport et de ses conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de GRENOBLE. Ils seront tenus à la disposition du public, en mairie de Saint-Chef, ainsi qu'en préfecture (DRC / bureau du droit des sols et de l'animation juridique), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront également publiés sur le site internet des services de l'état en Isère à l'adresse suivante : www.isere.gouv.fr pendant un an à compter de la date de mise en ligne de l'avis d'enquête.